

Vote du BUDGET PREVISIONNEL 2021

Les Finances de votre commune restent à l'équilibre, saines et relativement « confortables ». A l'instar de celle du mandat 2014/2020, notre gestion demeure sincère et transparente. Elle nous permet de projeter des investissements d'intérêt général pour tous nos administrés et pour l'épanouissement de notre village.

FONCTIONNEMENT

RECETTES PRÉVISIONNELLES		DÉPENSES PRÉVISIONNELLES	
002 - Résultat de Fonctionnement REPORTÉ 2020	113 992,70 €	011 - CHARGES à Caractère GÉNÉRAL	368 700,00 €
013 - Atténuation CHARGES & AMORTISSEMENTS	2 500,00 €	012 - CHARGES de PERSONNEL & FRAIS ASSIMILÉS	406 452,87 €
70 - Produits de SERVICES	16 000,00 €	022 - DÉPENSES IMPRÉVUES	38 992,70 €
73 - IMPÔTS & TAXES	562 000,00 €	023 - Virement depuis la Section INVESTISSEMENT	0,00 €
74 - DOTATIONS & PARTICIPATIONS	249 600,00 €	CHARGES de GESTION & AMORTISSEMENT	166 097,13 €
Produits de GESTION, FINANCIERS & EXCEPTIONNELS	56 650,00 €	CHARGES FINANCIERES, INTERETS & EXCEPTIONNELLES	20 500,00 €
Total PRÉVISIONNEL des RECETTES	1 000 742,70 €	Total PRÉVISIONNEL des DÉPENSES	1 000 742,70 €

INVESTISSEMENT

RECETTES PRÉVISIONNELLES		DÉPENSES PRÉVISIONNELLES	
001 - Excédent reporté 2020	326 609,13 €	16 - Remboursement Emprunts COMMUNE	336 000,00 €
021 - Virement en Section FONCTIONNEMENT	0,00 €	20 - Dépôts, Cautions, Immobilisations INCORPORELLES	24 500,00 €
1068 - Affectation du Résultat 2020	180 000,00 €	204-subventions équipements versées ,travaux voirie	209 522,62 €
10 - DOTATIONS, Fonds de compensation T.V.A & T.A.	77 000,00 €	Immobilisations CORPORELLES	304 075,29 €
OPERATIONS/SECTIONS, Patrimoniales & Subventions	148 188,78 €	Immobilisations EN COURS	127 500,00 €
16 - Dépôt & Emprunt LOCAL JEUNES	270 000,00 €	26 litres de participation	200,00 €
Total PRÉVISIONNEL des RECETTES	1 001 797,91 €	Total PRÉVISIONNEL des DÉPENSES	1 001 797,91 €

BdA, un village qui se bouge !



En partenariat avec le Foyer de BdA et la Mairie, le Mobil'Sport66 vous propose, dès le 10 mai prochain, des ateliers 100% gratuits de gymnastique d'entretien pour les plus de 60 ans. Ils se dérouleront, en cœur de ville de 9h00 à 12h00. Romain, l'animateur d'Activités Physiques Adaptées, pourra accueillir 15 participants, en 3 groupes de 5 maximum. Pendant 1h00, il vous fera travailler chacun.e à votre rythme et dans la bonne humeur.

L'inscription est obligatoire au 06.66.97.17.05.

Vous êtes déjà sportifs, actifs ou simplement curieux ? Alors n'hésitez plus !

Dans la suite logique de ce qui a déjà été initié en 2015, la Mutuelle Catalane tiendra une nouvelle permanence à la Salle Associative - Rue du Soleil. Ses mutualistes se proposent de vous recevoir, de répondre à vos questions et vous informer le lundi 19 mai. Une dizaine de jours avant leur venue, vous retrouvez normalement leur prospectus dans vos boîtes aux lettres.

A noter que leurs collègues de « La Mutuelle Familiale, ma nouvelle familiale » qui ont été présents sur le marché du Mercredi, doivent nous faire connaître aussi une date pour leur nouvelle permanence sur BdA. Nous vous tiendrons informés.



BUGDET PARTICIPATIF 2021 ... plus que quelques jours pour y participer !

Nous vous rappelons que la phase de dépôt de vos idées de projet s'achève le 30 Avril.

La Commission Participative, dédiée à ce 1er budget ouvert à nos concitoyens, devra vérifier l'éligibilité de la vingtaine de projets qui a été déposée. Elle s'est réunie le 23 mars dernier, pour son 1er COPIL (Comité de Pilotage). Elle mettra à profit le mois de Mai pour finaliser la sélection des projets, étudier leur recevabilité et leur estimation

Les projets éligibles seront soumis au vote des banyulenc.que.s sur le mois de Juin 2021



AVRIL/MAI 2021

Lettre d'information N°30

Vous êtes de plus en plus nombreux, et nous nous en félicitons, à nous suivre en direct lors des séances plénières de votre Conseil Municipal ou lors de la dernière commission en date pour le BUDGET PARTICIPATIF 2021. Nous vous remercions encore une fois de l'intérêt que vous portez à la gestion publique de votre village. Depuis près d'un an, cette crise sanitaire, il est vrai, nous ralentit quelque peu. Mais elle ne nous a pas empêchés d'œuvrer pour la commune et ne nous empêchera pas de nous projeter vers un avenir, souhaitons-le, plus propice.

L'équipe communale, les services techniques et administratifs restent sur le pont ! Certes la Mairie est encore, nous le déplorons, fermée au Public, mais le travail se fait ! Les dossiers avancent, les problèmes se résolvent et les projets se lancent. Nous ne piétons pas et ensemble, nous allons de l'avant ! Les différentes commissions en Mairie se poursuivent, dernièrement ce sont vos élu.e.s en charge des Finances qui ont été mis.e.s à contribution : Les comptes de GESTION et ADMINISTRATIFS 2020 ont été validés, le BUDGET PREVISIONNEL 2021 préparé, débattu et voté. Vous le verrez, sur le tableau ci-contre, Il nous a fallu faire des choix décisifs pour pouvoir envisager sereinement le devenir de notre village.

Pour 2021, et ce depuis 2014, nous avons décidé de ne pas augmenter la part communale de l'Impôt. Néanmoins, nous envisageons de la lisser, sur le mandat, de façon raisonnée et responsable, vers la moyenne communale des P.O. L'année 2021 marque, en Investissement, la pérennisation du financement de 270 000 € souscrit en 2018 pour l'achat des terrains Marty. Ces décisions ne sont prises que dans l'intérêt général de nos administrés d'aujourd'hui et demain.



ENQUÊTE Insee sur BdA - Mesurer pour comprendre

L'institut National de la Statistique et des Etudes Economiques (Insee) effectue, sur tout le territoire français, régulièrement sur toute l'année de nombreuses enquêtes statistiques, sociétales et démographiques.

A la mi-Juin 2021, des enquêteurs de l'Insee prendront contact avec des administré.e.s que leur services auront sélectionné.e.s sur la commune. Leurs investigations dureront jusqu'au 11/07/2021. Ils vous présenteront leur carte officielle d'accréditation .

Nous vous remercions par avance de votre participation et de votre contribution. Vos réponses resteront strictement confidentielles. Elles ne serviront qu'à l'établissement de statistiques comme la loi en fait la plus stricte obligation. (CNIL/RGPD)



Un nouveau défibrillateur à la Pharmacie de BdA



L'officine PACCIANUS s'est équipée récemment d'un nouveau défibrillateur « Protection Life ® ». Il est installé dans le porche d'entrée et donc accessible à toutes et à tous, au 31, Av. de l'Olivier lors des horaires d'ouverture de la pharmacie . Ce nouvel équipement primordial dans la lutte contre les arrêts cardiaques, vient s'ajouter à celui accessible 24h/24h, sur la façade de la Mairie au 02, Rue des Vendanges. En cas d'arrêt cardiaque, il est nécessaire d'agir en moins de 4 min pour être efficace et avoir une chance de sauver une vie. Cette information est donc précieuse !

Tribune « **AGIR ENSEMBLE POUR BDA** » de Dolorès CARRÉ, Mireille FOXONET et Frédéric MALET.

Espace d'expression libre, les propos tenus dans cette rubrique n'engagent que leurs auteurs et restent sous leur responsabilité

Le budget prévisionnel 2021 reste marqué par des reports de crédits des années antérieures, qui constituent encore 46 % des dépenses d'investissement. Même si ces reports tendent à une résorption sur l'année, cela laisse peu de lisibilité. Nous n'avons pas plus que l'an dernier, de vision sur les investissements possibles à moyen et long terme. Il est regrettable d'avoir cette année à recourir à un emprunt de 270 00 euros pour couvrir le remboursement d'un prêt contracté en 2018 à un taux dérisoire, pour l'achat du terrain Marty. Il eut été judicieux de mettre à profit ces trois années pour faire aboutir le projet d'aménagement communal envisagé permettant de rentabiliser ce terrain, et ainsi rembourser sans alourdir notre capacité d'emprunt. En effet, l'accroissement de population initié par la création des nouveaux quartiers, entrainera inexorablement des besoins de structures nouvelles - notamment pour garantir l'accueil des enfants, qu'il nous faudra financer sur plusieurs années.

Comme beaucoup de villages en France, notre commune souffre d'un déficit de l'offre de soins. Les kinésithérapeutes projettent la construction au sein du village, de leur propre cabinet, laissant prochainement vacants les locaux communaux qu'ils occupent. Nous avons proposé que ces locaux servent pour une offre d'accueil à tarif préférentiel afin d'attirer un médecin. A notre grand regret, M. le maire nous a informé faire le choix de conserver ces locaux à des fins administratives, notamment pour l'installation de la police municipale. Nous regrettons le choix du Maire, fait au détriment de la santé des habitants.

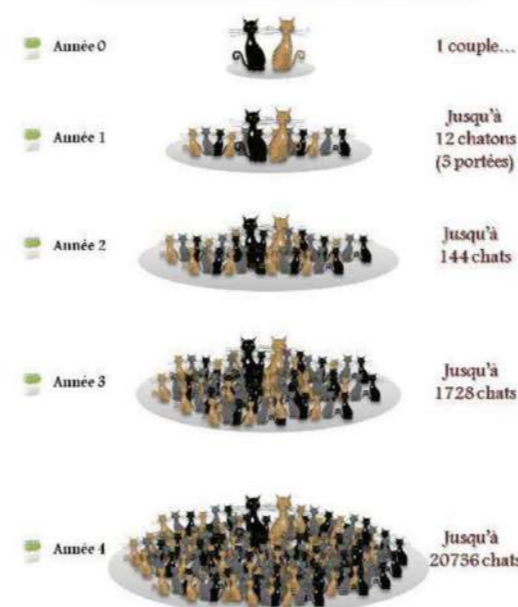
BDA s'inscrit dans une démarche « zéro déchets dans la nature », mis en œuvre par le Département 66 en procédant à l'achat de pièges photographiques subventionnés. En parallèle, nous proposons que dans le cadre de cette démarche, soit organisée, collectivement, une demi-journée de nettoyage citoyen du village et de ses abords.

La période de crise sanitaire implique beaucoup de patience et de courage de la part de chacun. Soyons attentifs ensemble pour y mettre un terme au plus vite.

Vos élus AGIR ENSEMBLE, toujours à votre écoute.

Association « Chats libres » - DEVOIRS de tout propriétaire

Prolifération des chats
Solution = stérilisation !



L'association banyulencque « LIBRES et POILUS » travaille au bien vivre de nos amis les chats libres sur tout le territoire communal. Elle signale à tous les propriétaires de chat, que tout animal né après le 1^{er} janvier 2012 doit être OBLIGATOIREMENT identifié.

L'association animale rappelle l'intérêt de la stérilisation des chats, dès l'âge de 6 mois et y œuvre localement et activement au printemps et à l'automne. Aussi, malgré la dotation communale, elle a besoin de votre soutien et de vos dons pour y parvenir.

Le nouveau décret n° 2020-1625 du 18 décembre 2020 portant diverses mesures relatives au bien-être des animaux d'élevage et de compagnie a fait passer le défaut d'identification à une contravention de 5^{ème} classe : Le défaut d'identification des chats est sanctionnable par la loi. Les propriétaires fautifs s'exposent donc à une amende de 750 €. Par ailleurs, pour éviter les trafics et l'abandon d'animaux, le commerce de chats et de chiens est réglementé depuis le 1^{er} janvier 2016. Un particulier qui vend une portée est considéré comme un éleveur et doit obligatoirement être immatriculé, dès le 1^{er} animal vendu. A défaut, il s'expose à 7.500 € d'amende en cas de non respect de la loi.

Même si les dons des animaux ne nécessitent pas de se déclarer ou d'obtenir un N° SIREN, le cédant doit respecter les mêmes obligations lors des publications d'annonce que pour les ventes :

- L'annonce doit clairement indiquer la mention « gratuit ».
- Seuls les animaux identifiés (à la charge du cédant) et âgés de plus de huit semaines peuvent être donnés.

Le « bien être » animal et le « bon sens » de TOUS



On peut ne pas aimer les animaux, les chiens et/ou les chats, nous pouvons le comprendre mais nous ne pouvons pas cautionner leur piégeage intentionnel ou pas ! Nous ne voulons plus voir cela dans nos lotissements, ni sur la commune, ni même ailleurs !

Cette pratique d'un autre temps est aujourd'hui INADMISSIBLE et surtout REPREHENSIBLE par l'Art. 521-1 du Code Pénal : L'administré.e qui dispose ce genre de piège, même dans sa propriété, commet de fait un acte de cruauté envers un animal domestique. Nous l'informons que, Il ou elle encourt 2 ans d'emprisonnement et s'expose à 30 000 € d'amende.

Même si, cette fois-ci, l'animal s'en est sorti, fort heureusement indemne, une plainte a été déposée par son propriétaire en Gendarmerie à la brigade du BOULOU. La mairie est aujourd'hui en possession du dispositif de piégeage, nos services essaieront d'investiguer auprès de professionnels animaliers ou de bricolage des environs.

D'un côté, nous lutterons contre une bien moche pratique, qui porte atteinte non seulement à la dignité animale mais aussi à celle intrinsèquement humaine, de l'autre, nous voulons inciter, tout aussi activement, nos administré.e.s propriétaires de chiens à ramasser les déjections de leur.s compagnon.s à quatre pattes ! Le premier espace canisite/canisette a été récemment aménagé au parking sous l'Eglise. Des sacs et une poubelle y sont mis à disposition. Là aussi, tout contrevenant sera exposé à une amende de 1^{ère} Classe.

